



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2025 – 03 - 01

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Règlement intérieur valant convention d'occupation de la cathédrale – Concert Gospel « Max Zita – Gospel » du dimanche 27 avril 2025 à 17h organisé par l'association Gospel d'Aimer -section de l'USCA située à AIGLUN.

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la proposition de l'association Gospel d'Aimer -section de l'USCA d'AIGLUN, organisatrice du concert cité en objet.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner une autorisation pour l'occupation de la cathédrale Notre-Dame-des Pommiers pour l'organisation du concert « Max Zita & Mars Gospel Académy & Gospel d'Aimer » le dimanche 27 avril 2025 à 17h.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le règlement intérieur valant convention d'occupation de la cathédrale Notre-Dame-des Pommiers pour le concert organisée par l'association Gospel d'Aimer -section de l'USCA d'AIGLUN, qui doit avoir lieu dimanche 27 avril 2025 à 17h.

ARTICLE 2 : La mise à disposition est gratuite le dimanche 27 avril 2025 à 17h de 15 heures 30 à 20 heures.

ARTICLE 3 : Celle-ci sera applicable dès notification.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et au secrétariat de l'école de musique Intercommunale du Sisteronais-Buëch.

Fait à Sisteron, le 4 avril 2025

Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU